

La
Semaine Religieuse
DE
Québec

VOL. XVIII

Québec, 21 avril 1906

No 36

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 561. — Les Quarante-Heures de la semaine, 561. — Etudes bibliques, 562. — L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, 562. — Chez les Franciscains Missionnaires, 563. — A propos de cantiques, 564. — Nécrologie, 568. — Introduction de la cause de Pie IX, 569. — Les missionnaires canadiennes, 569. — Cas récent de possession, 571. — L'alcoolisme, 573. — Bibliographie, 575.

— • • • —
Calendrier

— o —

22	Dim.	b	Quasimodo. 1 après Pâques. <i>Kyrie</i> du Temps pascal. II Vêp., mém. du suiv. et des SS. MM. Soter et Caius (II Vêp.)
23	Lundi	tr	S. Georg-s, martyr.
24	Mardi	r	S. Fidéle de Sigmaringen, martyr.
25	Merc.	r	S. Marc, Evang., 2 cl. (Procession et Messe des Rogations en violet).
26	Jeudi	tr	SS. Clet et Marcellin, martyrs.
27	Vend.	b	N.-D du Bon-Conseil, <i>dbl. maj.</i>
28	Samd.	b	S. Paul de la Croix, confesseur.

— • • • —
Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

22 avril, Pontbriand. — 24, Saint-Ludger. — 26, Eglise N.-D des Victoires, Québec. — 28, Couvent de Saint-Damien.

Etudes bibliques

— o —

La Congrégation du Concile a publié dernièrement des prescriptions pour l'enseignement des Saintes Ecritures dans les séminaire. Nous les reproduirons quand nous en aurons reçu le texte complet.

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française

— o —

Nous venons de recevoir la livraison d'avril du *Semeur*, tout rempli de travaux bien faits, et cela rappelle notre attention sur l'excellente association dont il est l'organ.

On peut dire qu'il n'est guère de groupement, en notre pays, qui soit plus intéressant que cette « Association catholique de la Jeunesse canadienne-française », composée de l'élite des jeunes gens instruits de toute la Province. Dans presque toutes nos villes, dans la plupart de nos universités et collèges, il y a des cercles affiliés à l'Association, et où l'on s'occupe, par l'étude et par la discussion, des plus importantes questions sociales, telles qu'elles se présentent dans la société canadienne. Le souci de l'actualité et du pratique inspire la plupart de ces travaux. A l'influence du grand mouvement des Croisades, à l'histoire du règne de Charlemagne, on préfère des questions comme celles-ci : Les réformes de l'instruction publique dans notre Province, la franc-maçonnerie chez nous, etc.

Il n'est guère possible de prévoir au juste quels seront les précieux résultats de cette organisation générale, sérieuse, dévouée aux meilleurs intérêts de l'Eglise et du pays, de notre jeunesse instruite. Ces jeunes gens seront demain les chefs de la nation, et beaucoup d'entre eux auront certainement conservé les bons principes que leur auront valus leurs études sociales d'aujourd'hui. Contre les ennemis futurs du bien et de la vérité, il y aura en abondance, croyons-nous, des lutteurs vaillants et bien armés pour repousser toutes les attaques. Aussi, comme ils méritent bien du présent et de l'avenir, ceux qui favorisent de leur zèle éclairé le développement de l'Association dont nous parlons ! Ce que nous souhaitons, c'est de

voir se fonder, dans toutes nos institutions d'enseignement et dans tous les centres importants de la Province, des Cercles d'études en relation avec l'Association elle-même.

Aussi, nous avons appris avec une vive satisfaction, il y a un mois, la fondation d'un cercle de ce genre chez les étudiants de l'Université Laval de Québec. Notre ville comptait déjà deux cercles : le cercle Loyola, établi par les RR. PP. Jésuites, et celui des élèves du Séminaire. Nous ne saurions dire combien cette activité de notre jeunesse nous cause de satisfaction et d'espérance.

Nous terminerons ce court article par la citation de quelques lignes d'un travail publié, dans le numéro du *Semeur* que nous avons signalé, par M. R. De Serres, élève du collège Sainte-Marie (Montréal):

« Mais ce n'est pas le peuple qui crie aux réformes (de l'instruction publique); ce ne sont pas les pères de famille, le collège des médecins, le barreau, la magistrature, le clergé, qui demandent ces changements.

« C'est plutôt le fait d'un petit groupe qui, peut-être, est intérieurement bien intentionné, mais qui à l'extérieur ne nous a donné que de la défiance et de la crainte.

« C'est pénible à dire, mais c'est hélas trop vrai, nous avons dans notre ville un petit groupe, dont les agissements sont suspects et dont on a raison de se défier. Eh bien, le mouvement de réforme scolaire est parti de ce groupe... »

Cette origine première du cri des « réformes » en matière scolaire, il est très vrai qu'il faut l'attribuer à ce « petit groupe » montréalais; et nous avons nous-mêmes signalé ce fait dès l'an dernier. Quant aux personnalités qui composent ce « petit groupe », les unes sont bien connues; les autres se cachent encore sous les voiles mystérieux de la Loge *L'Emancipation*.

Chez les Franciscaines Missionnaires

Lundi dernier, 16 avril, il y a eu cérémonie de vêtue dans la chapelle des Franciscaines Missionnaires de Marie à Québec. Neuf postulantes ont reçu le saint Habit. Ce sont :

Mlles Maria Labuissonnière, de Batiscan, en religion M. M.-Léonce de l'Eucharistie; Joséphine Benoit, de Saint-Hyacinthe, en religion M. M.-Ortolana de l'Eucharistie; Eva Lacroix, de Saint-Michel de Bellechasse, en religion M. M.- de Saint-Tite; Marie Dumont dit Belzil, de Saint-Jean-de-Dieu, en religion M. M. de Saint-Faustin; Lucie Parayre, de Coteau-Landing, en religion Sr M.-Florence de Jésus; Georgianna Dion, de N. D de Buckland, en religion Sr M.-Zénobie de Jésus; Adèle Fiola, de Fall-River, en religion Sr M.-Aurée; Hedwige Castonguay, de N.-D de Lourdes, en religion Sr M. de Saint-Sixte; Léocadie Soulière, de Saint-Jacques de l'Achigan, en religion Sr M.-Gérard Mujella.

Le T. Rév. P. Colomban, Provincial des Frères-Mineurs, a présidé la cérémonie et fait le sermon de circonstance.

A propos de cantiques

La défense de chanter des cantiques en langue vulgaire pendant les offices liturgiques, est certainement l'un des points du *Motu proprio* qui provoque le plus de doléances et rencontre la plus vive opposition secrète ou avouée; ce qui indique combien l'abus, condamné de tout temps par la Sacrée Congrégation des Rites et récemment par Pie X, est enraciné dans nos mœurs et avec quelle énergie on doit le combattre. Le peuple, dit-on, ne s'intéresse nullement aux chants latins dont il ne comprend pas le sens et qui sont interprétés par trois ou quatre voix antiques peut-être, mais fort peu solennelles. Pour attirer le peuple à l'église et nourrir sa piété, laissons-le chanter dans sa langue ces vieux cantiques qu'il a reçus de ses pères et qu'il veut transmettre à sa postérité. — C'est ainsi qu'on parle en plus d'un endroit; c'est ainsi même qu'on agit en réduisant sur ce point la défense du Pape à une lettre morte.

Arrêtons-nous quelques instants sur l'objection précédente pour la discuter un peu. En la disséquant on peut la réduire aux trois arguments suivants: 1o Les chants latins qu'on veut remplacer par les cantiques français (graduel, offertoire, communion), ne sont compris de personne. 2o Ils sont généralement mal exécutés. 3o Ils sont moins propres que les cantiques français à toucher le peuple, à l'intéresser.

I. Le latin est la langue officielle de l'Eglise d'Occident. Pour des raisons très sages, la liturgie entière est rédigée dans cette langue. Le peuple ne comprend donc ni ce qu'il chante lui-même, ni ce qui est chanté par le prêtre : oraisons, épître, évangile, préface. Si l'argument vaut quelque chose, il faudrait donc l'étendre à toutes les parties de la messe et tout chanter en langue vulgaire. Or, malgré des demandes pressantes, l'Eglise ne s'est que très rarement départie de sa sévérité sur ce point.

D'ailleurs, quoiqu'en thèse générale on puisse désirer que les fidèles saisissent le sens des paroles liturgiques, cela n'est ni toujours possible ni nécessaire. Les bonnes religieuses qui récitent leur office comprennent-elles toutes les prières que leurs lèvres prononcent ? Pas du tout. Les prêtres eux-mêmes, en disant leur bréviaire ou en chantant la messe, sont-ils tenus d'avoir toujours l'attention actuelle au sens des paroles qu'ils lisent ou qu'ils chantent ? Non, sans doute. Mais le soin que les uns et les autres prennent de bien articuler les mots, joint à l'intention de prier Dieu, de l'honorer, suffit pour que ces offices lus ou chantés soient agréables à la Majesté divine et salutaires pour tout le peuple chrétien. Pourquoi donc en serait-il autrement pour les simples fidèles ?

Nous avons supposé plus haut que l'intelligence des textes n'était pas toujours possible. En réalité n'est-elle pas plus commune qu'on ne le pense ? Sans doute c'est le très petit nombre qui peuvent par eux-mêmes comprendre le latin, mais n'y a-t-il rien qui supplée à ce défaut d'instruction ? Les fidèles ont entre les mains des livres de piété qui leur donnent au complet la traduction des textes liturgiques pour tous les dimanches de l'année et pour les principales fêtes. Il est donc très facile de se mettre au courant de ce qui est chanté soit par le prêtre soit par le chœur.

II. Le plain-chant est mal exécuté, soit. Mais à qui la faute ? Le plain-chant, c'est trop souvent l'enfant oublié, abandonné, dédaigné ; il est chétif parce qu'il est maltraité. La musique vocale, au contraire, c'est l'enfant gâté, choyé, adulé. A elle toutes les attentions, tous les soins. S'agit-il d'organiser la partie musicale d'une fête religieuse ? de longs mois à l'avance, le maître de chapelle commence les répétitions. Vingt fois sur

le métier, suivant le précepte de Boileau, il remet son ouvrage, le polissant et le repolissant chaque jour davantage. Et durant tout ce manège, qui s'occupe du plain-chant ? Personne. Aussi, le grand jour venu, le programme musical s'exécute au ravissement des auditeurs, pendant que les cantilènes grégoriennes sont improvisées par quelque vétéran du chœur avec le succès, qui couronne généralement les improvisations de tout genre. Tous les honneurs du jour vont à cette belle musique dont les sons enchanteurs captivent l'oreille en laissant le cœur froid. Les fidèles n'ont pas de paroles assez dures pour ce plain-chant qui est venu faire tache au milieu de la fête, et ils se demandent comment l'Eglise peut encore patronner un chant si barbare et si contraire au bon goût.

Et pourtant si l'on consacrait à ce chant grégorien si négligé, le demi-quart du temps attribué à la musique moderne, on finirait peut-être par en pénétrer la saveur, et par le regarder, avec Pie X et la saine tradition, comme le suprême modèle de la musique sacrée. Le peuple lui-même, touché par la beauté de ces mélodies antiques, verrait peu à peu s'évanouir ses préjugés. Nous en voulons donner comme preuve le fait suivant que nous empruntons à la *Revue musicale Sainte-Cécile* (Arras).

Un jeune abbé français, admirateur passionné de la méthode de Solesmes, se trouvait de passage dans une paroisse pendant les huit jours qui précédaient la fête patronale. Le curé avait réussi à grouper quelques jeunes gens pour préparer une messe à deux voix, très chantante, très facile, et à part cela parfaitement nulle. Mais laissons parler le héros lui-même.

Je voulais, dit-il, tenter l'aventure, là. Je n'avais que huit jours : je pouvais disposer de quatre soprani incultes, mais justes, et dont deux assez bien timbrés ; je résolus de leur apprendre l'*introït*, l'*alleluia* et la communion de la messe d'un martyr pontife (*Statuit*) ; chaque matin, après ma messe, je voyais arriver ces gamins ravis d'avoir à chanter, et nous répétions pendant une demi-heure. Le vendredi et le samedi soir, les jeunes gens consentirent à me céder un quart d'heure à la fin de leur répétition de musique ; ce leur fut suffisant pour apprendre d'une façon très convenable l'*introït* et l'*alleluia*.

Eh bien, — quoique je prenne un peu le ton marseillais pour

vous dire ceci, vous pouvez croire à sa parfaite authenticité — le jour de la fête, le public de mon petit village qui n'est composé ni de latinistes ni de musiciens, et où les gens ne sent pas plus qu'ailleurs hommes de goût et pieux, ce public, dis-je, préféra l'*Alleluia*, *Tu es sacerdos* de Solesmes à toute la messe en musique ; et, le soir, je vis venir à moi un vieux chantre, me disant : « Où avez-vous pêché la jolie musique de votre *Alleluia* ? — Cette jolie musique ? C'est du plain-chant ! — Allons donc ! du plain-chant ? Je sais bien ce que c'est que le plain-chant, et je vous affirme que ceci n'en était pas !

Je dus, pour le convaincre, lui mettre le livre sous le nez pendant que je lui chantais de nouveau ce qu'il avait entendu le matin.

III. Les cantiques en langue vulgaire sont plus propres à nourrir la piété, dit-on.

Les textes liturgiques qu'on veut jeter par dessus bord, surtout ceux de la messe, sont pour l'ordinaire tirés des saintes Ecritures. Ce sont des prières ardentes, des enseignements sublimes, écrits sous la dictée de l'Esprit Saint par les prophètes de l'ancienne loi ou les apôtres de la loi nouvelle : c'est donc la parole même de Dieu. Voilà le premier titre qui les recommande à notre respect, à notre vénération.

De plus, ces textes ont été choisis avec une sagesse sur-humaine par l'Eglise, pour s'adapter de la manière la plus convenable aux circonstances où on les emploie. Ils expriment donc les sentiments qui doivent tour à tour animer un cœur chrétien suivant la nature de la fête : la tristesse et la joie, la crainte et l'espérance, la haine du péché et l'amour de Dieu. Y a-t-il quelque chose qui nourrisse davantage la piété ? Peut-on s'unir plus parfaitement aux intentions du célébrant, aux intentions de l'Eglise, qu'en récitant ou chantant avec foi ces prières inspirées ? Evidemment non.

Et ce sont ces textes qu'on veut remplacer par des cantiques français ! Quel que soit l'auteur de ces cantiques, c'est toujours la parole de l'homme substituée à la parole de Dieu, la sagesse humaine préférée à la sagesse divine. Où est le procédé le plus conforme au véritable esprit de l'Eglise, le plus favorable au développement de la piété ?

Mais, dira quelqu'un, si l'on chante tous les textes liturgi-

ques, ne peut-on pas remplir les vides avec des cantiques populaires ? Par exemple, après le chant de l'offertoire, il reste généralement un temps assez considérable. Ne pourrait-on pas alors faire entendre un cantique approprié à la fête du jour ? Il faut répondre, non. Car le *Motu proprio* que Pie X donne au monde entier comme *le code juridique de la musique sacrée et dont il impose à tous la plus scrupuleuse observation*, le *Motu proprio*, disons-nous, contient sur le sujet qui nous occupe une double défense : celle de ne rien omettre des textes prescrits par l'Eglise et celle de chanter quoi que ce soit en langue vulgaire. La soumission filiale que nous devons au Père commun de tous les fidèles, fait à tous un impérieux devoir de respecter l'une et l'autre défense.

Resterait encore la question de la facture littéraire et musicale de ces cantiques, de leur exécution, de leur accompagnement. Nombre de personnes sérieuses, compétentes et nullement ennemies de l'art vrai, auraient à faire là-dessus des réserves importantes.

Faut-il conclure de ce qui précède qu'on doit renoncer absolument aux cantiques en langue vulgaire ? Non, seulement qu'ils soient à leur place, c'est-à-dire immédiatement avant ou après les offices strictement liturgiques, comme entrée et comme sortie, et pendant les autres offices tels que réunions de confréries, exercices du mois de Marie, messes non chantées, etc. Les désirs de l'Eglise seront ainsi accomplis, et la piété des fidèles n'en sera pas moins vive.

E. R., ptre.

Nécrologie

M. l'abbé Phydime Paradis, ancien curé, est décédé le 14 avril, à l'âge de 71 ans et 2 mois. Ses funérailles ont eu lieu mardi, à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, où il était retiré depuis l'année dernière.

M. Paradis était entré assez tard dans l'état ecclésiastique, après avoir pratiqué le commerce à Saint-Roch de Québec. Il exerça le saint ministère dans les diocèses de Rimouski et de Chatham. Forcé par la maladie, depuis plusieurs années, de

prendre sa retraite, il résida à l'Hôpital de Saint-Basile de Madawaska, avant de se fixer à Québec.

Nous devons aussi mentionner le décès, arrivé le 10 avril, de M. Etienne Légaré, qui fut jusqu'à l'an dernier maître chantre à la Basilique, où il chantait depuis 47 ans. Tous les membres du clergé qui ont passé par le grand séminaire de Québec, depuis un demi-siècle, se rappellent certainement le vieux chantre, dont la voix n'était pas d'un timbre fort agréable... ; mais elle dominait si bien toutes les masses de voix, elle était si imperturbablement sûre et savait ramener si vite dans le bon chemin les chantres, plus ou moins habiles, qui parfois faisaient mine de s'en échapper...

M. Légaré, très entendu en fait de plain chant, a publié il y a un certain nombre d'années, un manuel de chant grégorien.

Chrétien exemplaire, le défunt appartenait depuis 62 ans à la Congrégation de la Sainte Vierge de Saint-Roch de Québec, dont il fut préfet, voilà 51 ans.

R. I. P.

Introduction de la cause de Pie IX

La *Vérité française* a publié dernièrement, et nous nous faisons une joie de reproduire l'information suivante :

Notre Très Saint Père le pape Pie X, touché des suppliques qu'il a reçues des différentes parties du monde, touché spécialement des instances nombreuses et pressantes que lui ont adressées les évêques et les catholiques français, a résolu d'instruire la cause de S. S. Pie IX, et il a fait connaître sa décision au cardinal vicaire.

Le procès sur la renommée de sainteté, de vertus et de miracles commencera après Pâques.

Les missionnaires canadiennes (1)

C'est une chose reconnue depuis longtemps que parmi les jeunes filles canadiennes qui sont appelées à la vie religieuse,

(1). Cet article confirme pleinement ce que nous écrivions, il y a quelques mois, pour protester contre l'allégation erronée que le Canada n'est pas ou n'est que très peu représenté parmi les missionnaires qui travaillent chez les peuples infidèles. SEM. REL.

un grand nombre éprouvent un vif attrait pour les missions les plus lointaines et font d'excellentes missionnaires.

Ce fait est tout à l'honneur de notre population. Elle n'a rien perdu de l'esprit profondément catholique, dans le sens le plus large du mot, qui lui a été inculqué par les premiers apôtres de la foi et les héroïques fondatrices de nos couvents à l'origine même de notre pays, esprit qui s'est développé avec le temps et que nous retrouvons aujourd'hui plus vivace que jamais.

Seuls, en effet, les peuples vraiment chrétiens peuvent se faire un titre de gloire de ces magnifiques floraisons de vierges volontaires qui, par amour pour le divin Maître, quittent joyeusement famille et patrie et embrassent une vie de privations et de sacrifices ; afin de soulager les misères physiques ou morales de leurs frères.

De tous les malheurs, en est-il de plus grand que celui de l'infidélité ? Et peut-on concevoir œuvre plus belle, plus agréable à Dieu, que de se consacrer à la conquête de tant d'âmes qui ignorent encore qu'un Dieu est venu ici-bas pour les racheter et leur ouvrir le Ciel ? Rien de surprenant que l'Eglise, dont la mission est de remplacer Notre-Seigneur sur la terre ait une prédilection spéciale pour ceux ou celles de ses enfants qui, à l'exemple des Apôtres eux-mêmes, vont porter aux extrémités du monde la parole de vie et la bonne odeur du Christ.

On sait que le noviciat des Sœurs Franciscaines, à Québec, fondé il n'y a que quelques années encore, est devenu en peu de temps une pépinière de Sœurs Missionnaires. Il est fier à bon droit d'avoir fourni déjà une nombreuse phalange de vaillantes auxiliaires dans la grande armée du Christ au sein des pays infidèles.

Les lecteurs de la *Revue eucharistique* s'intéressent tout naturellement aux œuvres et aux travaux de la communauté qui, tout en faisant avec un vrai bonheur l'adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement au nom du diocèse entier, s'occupe de former des sujets pour les missions étrangères. Ils apprendront avec grande édification que, dans l'espace de très peu d'années, trente et une religieuses canadiennes, sorties du noviciat de Québec, ont été envoyées dans les pays suivants : Congo, Ile Madagascar, Mozambique, Zoulouland, Indes-Orien-

tales, Birmanie, Chine, Japon. L'année dernière seule a compté dix départs.

S'il fallait ajouter aux Missionnaires proprement dites les Sœurs qui ont fait leur noviciat à Québec dans ce même espace de temps et qui sont maintenant dispersées dans toutes les contrées d'Europe et dans le nord de l'Afrique, nous arriverions à un chiffre dépassant de beaucoup la centaine.

Il n'y a guère de pays, croyons-nous, où les vocations à la vie religieuse soient aussi nombreuses qu'au Canada. Quand nous disons au Canada, évidemment nous voulons parler surtout de la province de Québec. Sous ce rapport, la Nouvelle-France se montre la digne émule de la vieille France catholique dans ses plus beaux jours.

(*La Revue eucharistique.*)

A propos d'un cas récent de possession

(*Suite et fin.*)

II. Abordons l'autre explication naturelle par laquelle on veut rendre compte de la seconde catégorie de phénomènes observés chez la possédée de Grèzes : faculté de distinguer une hostie consacrée d'une autre hostie non consacrée, l'eau bénite de l'eau ordinaire, de parler et de répondre dans des langues qui lui sont totalement inconnues.

Avant de nous remettre à suivre M. l'abbé Caudron dans sa critique, nous nous permettrons de renouveler l'observation que nous avons cru devoir faire, au commencement, sur certaines idées inexactes de M. l'abbé Véronnet.

Il explique la série de phénomènes que nous venons d'énumérer par la transmission des pensées. Pour cela, il nous dit que « l'âme pense, veut et agit par le cerveau et avec le cerveau » et, en note, que « le cerveau pris comme organe vivant, intimement uni à l'âme » ne fait avec celle-ci « qu'un seul principe d'opération. »

Nous le répétons : ces points d'appui ne peuvent pas servir de base, en bonne philosophie, à la théorie de la transmission des pensées. (Ils sont même philosophiquement insoutenables. Le cerveau n'est qu'un simple réceptacle d'images matérielles ; l'âme est le principe des idées. Prenez le cerveau dans n'im-

porte quel sens que vous voudrez, nous ne vous laisserons jamais affirmer « qu'il ne fait avec l'âme qu'un seul principe d'opération. » Il faut décidément se résigner à trouver autre chose pour expliquer la transmission des pensées.)

La parole est de nouveau à M. l'abbé Caudron.

D'après M. l'abbé Véronnet, pour expliquer cette seconde série de phénomènes, il suffit « d'admettre qu'en vertu d'une sensibilité surexcitée, telle qu'on la retrouve chez tous les hystériques et les hallucinés, la malade de Grèzes percevait d'une manière inconsciente, les impressions émanées du système nerveux et en particulier du cerveau des personnes présentes. »

L'exorciste ou l'interrogateur sait que l'hostie est consacrée, que l'eau est béuie, et cette notion communiquée cérébralement à la malade lui révèle le caractère sacré ou profane de l'objet présenté.

La théorie de la transmission de la pensée à distance, telle est l'explication naturelle de ces phénomènes extraordinaires.

M. Véronnet va même jusqu'à s'écrier : « *Peut-être* verra-t-on une génération qui saura se passer en partie de la parole, de l'écriture et du télégraphe pour la communication de ses pensées. »

Ne serait-ce pas là, comme dit très justement l'abbé Caudron, un peu de fidéisme scientifique ?

Il faut avouer plus modestement que nous ne connaissons encore ni les propriétés, ni l'origine, ni l'influence de ces radiations humaines.

Hypothèses, pour le moment. Et quand ces hypothèses pourraient être débarrassées des difficultés indéniables qui les affaiblissent et prendre place dans le domaine certain de la science, on n'aurait pas davantage le droit de conclure que les phénomènes cités par le Rituel comme signes caractéristiques de la possession diabolique (entre autres le don de parler des langues jamais apprises, et la faculté de découvrir des choses éloignées et cachées) peuvent « s'expliquer rationnellement » — ne serait-ce que dans certains cas — « sans avoir besoin de recourir à l'intervention d'un être extranaturel. » Cette conclusion est défectueuse parce que les phénomènes désignés échappent à l'hypothèse proposée pour les expliquer, qu'ils ne sont pas situés dans le champ d'application de la théorie énon-

cée et qu'ainsi l'explication tombe à faux. Un cerveau ne pourra jamais transmettre à un autre cerveau que l'image des choses matérielles qui entourent une hostie consacrée, qu'on transporte, ornements, cérémonial, etc. — On apporte l'hostie non consacrée absolument de la même manière. — Dans les deux cas, même image au cerveau. Il faudrait admettre alors que l'idée elle-même de la présence réelle de Notre Seigneur se transmet, à l'approche de l'hostie consacrée, d'un cerveau à un autre par de simples radiations *matérielles*. — Ce qui ne peut pas être soutenu un seul instant.

Quoiqu'il en soit de la transmission de la pensée, pour qu'une pensée soit reçue, encore faut-il qu'il y ait une pensée transmise, qu'il y ait un cerveau transmetteur.

M. Véronnet suppose que l'interrogateur, après avoir posé sa question à la possédée, pense lui-même la réponse que celle-ci donne. Mais si l'interrogateur, au lieu de penser sa réponse en grec après avoir posé une question en grec, l'a pensée en français — ce qui est d'ailleurs plus vraisemblable pour une personne qui ne parle pas habituellement ni couramment le grec ?

Ce seul point d'interrogation suffit pour faire croquer tout l'échafaudage si péniblement élevé par M. Véronnet.

Le Rituel est plus sûr. (1)

J.-A. HUOT, ptre.

L'alcoolisme

Il n'y a rien d'inutile ni d'essentiellement mauvais dans le monde. Chaque chose qui existe a du bon, quand elle est à sa place.

Ainsi l'alcool est admirable pour conserver un cadavre. Demandez à un étudiant en médecine, et il vous dira que l'alcool durcit le cerveau, et conserve les chairs admirablement.

Bref, il n'y a rien de meilleur pour un homme quand il est sur la table de dissection:

(1) M. l'abbé Véronnet est très frappé du cas du petit Ludovic Quintard, qui lisait — à ce qu'on rapporte — dans le cerveau de sa mère. Ce n'est toujours pas ce cas-là qui peut nous faire croire, avec M. l'abbé Véronnet, qu'on verra peut-être une génération qui saura se passer de la parole, de l'écriture et du télégraphe, pour la communication de ses pensées : un simple écran, placé entre la mère et le fils, arrête tout.

Il n'y a rien de pire, d'autre part, quand il est vivant : au lieu de le conserver, l'alcool le tue.

Tant qu'un homme n'est pas une pièce anatomique, il fait mieux de ne pas s'imbiber d'alcool ; il sera toujours temps de passer par ce procédé après la mort.

DE P.-J. GADBOIS.

Le Catholicisme en Australie

— o —

A la suite de la réunion tenue l'automne dernier par l'épiscopat d'Australie (nom général qui comprend le continent australien, la Nouvelle-Zélande et la Tasmanie) sous la présidence de l'Eminentissime Cardinal Moran, archevêque de Sydney, il fut publié une lettre pastorale collective adressée au clergé et aux fidèles de tous ces diocèses.

Dans ce document se trouve condensée l'histoire du catholicisme et de la hiérarchie catholique dans la juridiction.

Il commence par les mesures prises par Pie VII en 1818, mesures qui rencontrèrent des difficultés de la part du gouvernement anglais.

En 1820, la liberté religieuse ayant été proclamée, deux prêtres irlandais, le P. Conoly et le P. Theny, partirent pour l'Australie.

L'Eglise catholique australienne a marché dès lors de progrès en progrès, de manière qu'il y a là 1,100,000 catholiques, sur une population de cinq millions d'âmes.

La hiérarchie ecclésiastique est organisée dans ces pays de la manière suivante :

Un cardinal-archevêque, deux archevêques, 14 évêques, un abbé *nullius* et 1400 prêtres.

Les Bénédictins et les Jésuites ont ouvert de grands collèges avec plus de 600 élèves.

Il y a 5, 500 religieuses de diverses Congrégations.

Cette lettre pastorale se termine par ces belles paroles : « La raison visible de l'unité de l'Eglise, c'est son obéissance à saint Pierre. Nous pouvons l'affirmer avec une profonde conviction : l'Australie, bien qu'étant une des filles les plus jeunes de l'Eglise catholique, et la plus distante de Rome, ne le cède à aucune autre dans l'affection, dans l'amour pour sa Mère.

Car l'Eglise de Rome, comme a dit saint Cyprien, possède la chaire de Pierre; c'est l'Eglise maîtresse d'où nous vient l'unité religieuse.»

Bibliographie

— *Le Canada ecclésiastique pour 1906*. Prix \$1.00. Nous revenons avec plaisir, aujourd'hui, sur ce beau volume rempli de renseignements très utiles.

“ Aux documents officiels,—écrivent les éditeurs,—obligeamment fournis par les évêchés, s'ajoutent ceux émanant de sources particulières, le tout collationné et vérifié avec la plus stricte attention. Les lecteurs se rendront compte, en parcourant ce recueil, du travail énorme que représente cette correction. Une innovation très importante et dont la grande utilité ne manquera pas d'être fort appréciée est celle qui a été introduite dans l'“Index des paroisses et missions” : au nom de la localité ou de la paroisse, nous avons ajouté le nom officiel du bureau de poste, quand les deux diffèrent, ce qui est très fréquent ; de plus, nous indiquons, pour chaque localité, les voies de communication par chemin de fer, le réseau sur lequel se trouve la station, les bureaux d'express, de télégraphe, de téléphone. Pour les endroits qui n'ont pas de chemin de fer, nous donnons la station, les bureaux d'express, de télégraphe et de téléphone les plus proches.”

— LE FLÉAU MAÇONNIQUE, par l'abbé J.-Ant. Huot. Québec, 1906. Un vol. in-12 de 178 pages.

Cet ouvrage de notre distingué collaborateur se divise en six chapitres dont voici les titres : *L'origine; Les doctrines; Le but; L'organisation de la Franc-Maçonnerie; Les Juifs et la Franc-Maçonnerie. — Conclusion.*

Comme on le voit, la matière est traitée complètement, quoique brièvement. Nous pouvons ajouter aussi que la documentation est considérable. On ne saurait lire cet ouvrage sans y prendre la conviction que la secte maçonnique n'a d'autre fin réelle que la lutte contre le christianisme, et surtout le catholicisme.

L'auteur démontre, par maints retours sur notre société canadienne, que la franc-maçonnerie n'y a déjà remporté que

trop de succès, et qu'elle s'efforce présentement, surtout dans le domaine de l'éducation, de s'attaquer à notre Eglise canadienne-française.

Ce livre est à répandre le plus possible chez nos compatriotes, qui ont besoin d'être mis en garde contre les ennemis de leur foi.

Nos félicitations à M. l'abbé Huot, pour le bel ouvrage qu'il vient de consacrer à la défense de l'Eglise.

— MARIE RÉVÉLÉE A SES ENFANTS par le P. Ludovic de Besse, f. m. cap. Prix fort, 2 frs. Un vol. in-16 de 420 pages, prix fort 2 frs.

Plusieurs Saints ont annoncé que la vie de la très sainte Vierge serait un jour manifestée d'une manière plus complète par des révélations privées. Certes l'Evangile dit l'essentiel, en nous apprenant que Marie a été à la fois Vierge et Mère de Dieu. Tout est là. Mais la sagesse du Saint-Esprit a préparé, dit l'Eglise, le corps et l'âme de cette bienheureuse créature, de manière à la rendre digne de sa sublime destinée. En quoi a consisté cette préparation ? Elle a exigé des dons extraordinaires de la nature et de la grâce dont la sainte Vierge a été comblée dès son Immaculée Conception. Quels sont ces dons ? Comment Marie les a-t-elle fait valoir ? Voilà ce que des révélations privées, vu le silence de l'Ecriture, peuvent seules nous apprendre. Et voilà ce qu'elles nous ont appris en effet pour développer la piété des fidèles.

L'auteur, après avoir discuté la valeur de ces révélations, est allé chercher dans les meilleures les détails qui peuvent mieux faire connaître la sainte Vierge, la faire mieux aimer et fortifier en nous le désir de l'imiter. Il traite longuement de ses oraisons. Il expose sa manière de pratiquer l'humilité, l'obéissance et toutes les vertus qui devaient, à son insu, la rendre digne d'être Mère de Dieu. Il raconte ensuite comment, en remplissant les devoirs de la maternité divine, elle a mérité de devenir la mère de nos âmes. Enfin, il nous fait connaître le rôle de Marie dans la primitive Eglise. Ce fut celui de la meilleure des mères. Elle a commencé ici-bas et elle continue au ciel à nous faire sentir les bienfaits de cette maternité spirituelle.

Ce petit volume contient la matière d'un fort in-octavo. Il est plein de détails du plus vif intérêt et profondément édifiants. Il paraît à Rome, avec l'imprimatur du Maître du Sacré-Palais. On peut donc avoir la certitude de n'y rien trouver qui soit contraire à la doctrine de l'Eglise. X.